

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Octobre 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 16 Octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET Éric, M. BANCILHON Christian, M. DENUX Bernard, Mme MERONO Laurence, Mme SORIANO Marie-Claire, Mme ALLEAU Amandine, M. KHADRI Ali, M. RICHOU-PICYK Jean-Luc, M. SAILLY Claude M. TENA Serge.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ERARD

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme SORIANO Marie-Claire qui accepte et soumet au vote.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme SORIANO Marie-Claire**

Pour : 10

1/APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mai 2019

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Mai 2019.

Pour:10

2/ CREATION D'UNE REGIE POUR BADGES DE LA BORNE DE REMPLISSAGE ET LOCAUX COMMUNAUX.

Suite à la mise en sécurité des bâtiments communaux et à la création de la borne de remplissage, M. le Maire explique qu'il serait souhaitable de créer une régie pour l'encaissement de location ou la perte des badges.

Après exposé, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE CREER** une régie pour l'encaissement de location ou la perte des badges,
- **DE FIXER** le prix de perte d'un badge des bâtiments communaux à 50€ (cinquante euros),
- **DE FIXER** le prix de location d'un badge pour l'utilisation de la borne de remplissage à 30 € (trente euros),
- **QUE LE BADGE** reste la propriété de la commune de Montredon des Corbières,
- **D'ANNEXER** à la présente délibération chaque règlement d'utilisation,
- **DE NOMMER** Mme GRIGNON Brigitte Régisseur, suppléée par Mme MARTINEZ Michèle.

Pour 10

3/ AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DP EXTENSION DU BÂTIMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Le bâtiment recevant les archives devient exigü et la porte est à changer. La commune va déposer une déclaration préalable pour l'extension de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après exposé de M. le Maire,

- **ACCEPTE** le dépôt d'une déclaration préalable pour l'extension du bâtiment des archives,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 10

4/ VENTE EN PARTIE DE LA PARCELLE BD 183 DE LA COMMUNE DE MONTREDON DES CORBIERES.

Suite au courrier reçu d'un administré demandant à la commune de Montredon des Corbières d'acquiescer en partie la parcelle BD 183 jouxtant son terrain, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de vendre en partie, soit 148 m², un terrain communal cadastré Section BD 183 situé rue du Pla du Bosc,
- **ACCEPTE** le montant de 10 euros (dix euros) du prix au m²
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié constatant cette vente,
- **DIT** que les frais d'actes et tous frais annexes seront supportés par l'administré,

Pour:10

5/ CHANGEMENT DES HORAIRES DES EMPLOIS ANNUALISES.

Suite à la demande des « 4 jours », il est nécessaire de réorganiser le temps de travail applicable aux agents des services accueil scolaire, garderie, cantine et accueil de loisirs. Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les nouveaux plannings annexés à la délibération

concernée. **Pour:10**

6/ CREATION DE POSTES ADJOINT ADMINISTRATIF - TECHNICIEN - AGENT DE MAITRISE.

Vu le code général des collectivités territoriales, M. le Maire demande à l'assemblée :

- **DE CREER** un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, un poste de Technicien et un poste d'Agent de Maîtrise,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'Agent de Maîtrise principal,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme il se doit à compter du 01 Octobre 2019.

Pour :10

7/ CREATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

M. le Maire informe l'assemblée, que suite à la délibération n°31/2019 modifiant le tableau des effectifs au 01 Octobre 2019, il convient de définir les emplois de chaque agent titulaire, stagiaire ou contractuel à temps complet ou à temps partiel.

Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois tel qu'il est présenté à compter du 01 Octobre 2019.

Pour 10

8/ MARCHE : GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS - CHOIX DU PRESTATAIRE.

L'accord cadre pour la gestion des accueils de loisirs est arrivé à terme. Une consultation dématérialisée a été lancée sur site le 08 Juillet 2019. L'ouverture des plis a eu lieu le 25 Juillet 2019, seule une entreprise a répondu.

Au vu de l'analyse de cette dernière, l'offre de l'Association Léo Lagrange Méditerranée a été retenue.

Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** l'Association Léo Lagrange Méditerranée pour la gestion des accueils de loisirs dans l'accord cadre 2019-2023,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à son terme cette opération.

Pour 10

9/ DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDIT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour l'équilibre du budget 2019.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les virements de crédits à la section de fonctionnement.

Pour 10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 II 45

La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire SORIANO



Le Maire,
Eric MELLET

